



Conditions Générales de Location

Le client doit être majeur.

Le dépôt d'une caution est exigé. A défaut, le loueur peut accepter le dépôt d'une pièce d'identité en accord avec le client. La caution est restituée à l'issue de la location, si le locataire a rapporté le véhicule, au siège de l'entreprise du loueur (excepté cas de livraison), dans l'état où il lui a été remis.

La location est toujours payable d'avance. Toute location faite n'est pas remboursée.

Le paiement de la location peut se faire par Carte Bancaire, Chèque vacances ou Espèces.

Le locataire ne peut céder son droit à un autre.

Le loueur n'a aucune obligation d'assistance en cas de crevaison ou problèmes divers.

Le client doit respecter le code de la route, il est responsable de toute infraction.

Le client s'engage à utiliser le matériel loué avec soin, il est personnellement responsable des dommages corporels et matériels qu'il pourrait causer aux tiers lors de l'utilisation des cycles dont il a la garde (art. 1383 et 1384 du code civil). L'assurance responsabilité civile du client couvre les dégâts causés aux tiers par lui ou ses enfants.

Le loueur n'est pas assuré pour le vol des cycles loués. Le client est responsable en cas de vol ou de dégâts causés à l'engin loué de son fait, il devra donc dédommager le loueur (encaissement de la caution en cas de vol). En cas de vol ou d'accident, une déclaration doit être faite aux services de Police et après dédommagement du loueur, il pourra faire le nécessaire auprès de ses assurances en responsabilité civile.